

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CLEDER  
21 mars 2026**

Date de convocation :17/02/2026

Date d'affichage :17/02/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents :27

Votants :27

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars, à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Frank COCAIGN, Maire

**Présents** : L'ensemble des conseillers municipaux : Frank COCAIGN – Sophie AUTRET – Eric LE DUFF – Stéphanie DOUGUET — Grégory HELLIO - Marlène ILHEU - Olivier LE BIHAN – Vanessa MAILLET – Paul GOARANT – Anaïs XAVIER – Jean-Michel BRIS - Natalia DELACOURCELLE – Julien LE BRUN – Lisa KERBRAT – André MILIN – Isabelle BLOCH – Sébastien LE LEZ – Aurélie RIOU — Jean-François SALAUN – Sylviane LETTY - Philippe BOREL – Laura MILIN – Jean-Claude LE BOULC'H – Sandra PAUGAM – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON-DE BIE – Georges LE STUM

à l'exception de :

Procurations :

Lisa KERBRAT a été élue secrétaire de séance.

**2-1 Administration générale : Délégations extérieures au SIVU Centre de Secours de Plouescat**

Frank COCAIGN, Maire, explique à l'Assemblée que le Conseil désigne parmi ses Membres des délégués à un certain nombre d'organismes extérieurs.

A cet égard, le SIVU du Centre de Secours de Plouescat a informé la Commune de l'urgence de désigner ses nouveaux délégués, afin qu'ils puissent siéger à la réunion du Comité Syndical qui sera organisée dans les semaines à venir.

Il est donc proposé de nommer :

-En qualité de délégués titulaires : Frank COCAIGN et Sébastien LE LEZ

-En qualité de délégués suppléants : Jean-François SALAÜN et Grégory HELLIO.



Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 029-212900302-20260321-CM20260321-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'élire le Maire en qualité de délégués extérieurs au SIVU du Centre de Secours de Plouescat.



Fait à CLEDER, le 23/03/2026  
Pour extrait certifié conforme

Frank COCAIGN  
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

